



RÔLE D'ÉVALUATION EN LIGNE DISPONIBLE :
www.mun-sc.ca | accueil | rôle d'évaluation

Table des matières

Nouvelles municipales.....	2
Ambioterra.....	8
Nouvelle Haut-Saint-Laurent.....	9
Organismes communautaires.....	10

Soyez informé en tout temps sur votre municipalité en visitant
notre site web : www.mun-sc.ca et en aimant notre page facebook!





À la mairie

Maire (Steve Laberge)
Conseiller district 1 (Mario Henderson)
Conseiller district 2 (Marc Roy)
Conseiller district 3 (Jean-Luc Payant)
Conseiller district 4 (Richard Beaudin)
Conseiller district 5 (Martin Lafond)
Conseiller district 6 (Suzan Demers)

Coordonnées municipales

624, rue Notre-Dame, 2^e étage
Saint-Chrysostome, Québec J0S 1R0
Téléphone: 450 826-3911
Télécopieur: 450 826-0568
Courriel: greffe@mun-sc.ca
Site internet: www.mun-sc.ca
Heures d'ouverture : Du lundi au jeudi
de 8 h à 16 h 30 *Le vendredi fermé au public*

Personnel

Directeur général

Jessy Létourneau (#16)
dg@mun-sc.ca

Directrice générale adjointe et trésorière

Linda Hébert (#14)
tresorerie@mun-sc.ca

Adjointe direction générale et mairie

Claudine Beaudin (#15)
greffe@mun-sc.ca

Adjointe administrative

Sandra Credali (#10)
comptabilite@mun-sc.ca

Insp. municipal et sup. travaux publics

Dominique Liaud (#11)
urbanisme@mun-sc.ca/ tp@mun-sc.ca

Directeur du service incendie

Paul Dagenais
incendie@mun-sc.ca

Technicien en prévention incendie

Francis Carrière
tpi@mun-sc.ca

Séances du conseil municipal 2024

Le lundi 8 avril	Le lundi 9 septembre
Le lundi 13 mai	Le mardi 15 octobre
Le lundi 10 juin	Le lundi 11 novembre
Le lundi 8 juillet	Le lundi 9 décembre
Le lundi 12 août	

Mot du maire

Chèrescitoyennes et chers citoyens,

J'ai le privilège d'occuper le poste de maire depuis novembre 2021 et par la même occasion de représenter la municipalité dans différentes sphères. Être le représentant de la municipalité peut représenter un défi, car certaines décisions peuvent plaire à certains et en décevoir d'autres.

Nous sommes actuellement en processus de révision de nos règlements d'urbanisme. Ces règlements avaient été adoptés en 2004. J'invite la population à venir assister à l'assemblée de consultation publique qui se tiendra le 4 avril 2024 à 18 h 30 au Centre culturel Dr Marc Héту, situé au 624, rue Notre-Dame. Au cours de cette assemblée, les projets de règlements vous seront exposés et les personnes qui désirent obtenir de l'information, pourront poser des questions.

Lors de la séance du 11 mars dernier, il a été question de l'installation de compteur d'eau. Je tiens à préciser que c'est une obligation du gouvernement et non de la municipalité. Je vous demande de prendre le temps de lire le communiqué à la page 3.

Nous avons été informés en février dernier, par le Comité des loisirs, que la « Fête familiale » prendra une pause cette année. Les gens du comité sont épuisés, et je peux les comprendre. Il est là l'importance d'avoir du sang neuf afin de pouvoir poursuivre nos activités sur notre territoire.

Je désire remercier les membres fondateurs ainsi que tous les bénévoles du club de soccer de Saint-Chrysostome. Le club a remis les clés par manque de bénévoles. Il va toujours y avoir du soccer et que depuis l'année dernière, les joueurs de notre municipalité peuvent rejoindre le club de soccer de Howick / Ste-Martine et utiliser les infrastructures au parc Cécile-Rochefort.

Du 14 au 20 avril se tiendra la « Semaine de l'action bénévole 2024 ». Nous avons la chance de pouvoir compter sur de nombreuses personnes qui donnent généreusement de leur temps et je tiens à les remercier. Mais il s'agit souvent du même groupe. N'hésitez pas à vous joindre à eux. La porte est toujours grande ouverte pour accueillir du sans neuf dans l'équipe des bénévoles.

Au plaisir,

Steve Laberge, maire

Bibliothèque municipale

624, rue Notre-Dame, 3^e étage

Heures d'ouverture
de la bibliothèque :

Le mardi
de 14 h à 16 h
et de 18 h 30 à 20 h



GENEVIÈVE LEGAULT
Notaire, Conseiller juridique
legaultg@notarius.net

559, Rang Notre-Dame
Saint-Chrysostome (Québec)
J0S 1R0
Tél.: 450 286-0413
poste 103

Compteurs d'eau

Depuis 2012, la *Stratégie québécoise d'économie d'eau potable* du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) exige des municipalités du Québec qu'elles exécutent une série de mesures afin d'atteindre les objectifs provinciaux d'économie d'eau potable. Leurs études et leurs données indiquent une consommation de l'eau anormalement élevée au Québec, ce qui nous situe parmi les sociétés les plus grandes consommatrices d'eau.

La Municipalité de Saint-Chrysostome au même titre que les autres municipalités du Québec, est donc dans l'obligation de procéder à l'installation de ces compteurs d'eau afin d'évaluer la consommation d'eau potable d'un échantillonnage des résidences. Les données permettront de dresser un bilan de la consommation et permettront d'identifier avec plus de précision les sources de gaspillage et/ou de fuite présents sur le réseau. Cette mesure permettra ensuite d'établir un plan de gestion de l'eau afin de se conformer aux exigences du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH).

À partir de 2025, toutes subventions en lien avec les réseaux d'aqueduc et égout sont conditionnelles à l'installation de ces compteurs d'eau.

Comment sont sélectionnées les résidences participantes ?

D'ici 2025, la Municipalité procédera à l'installation permanente de compteurs d'eau dans un échantillonnage aléatoire de 20 résidences alimentées par le réseau d'eau potable et dans les immeubles à usage non résidentiel identifiés comme étant de grands consommateurs d'eau selon la définition du ministère tel que les commerces, les bâtiments à usage mixte (résidentiel et commercial) ainsi que les institutions.

Quel sera le coût d'installation des compteurs d'eau ?

La Municipalité précise qu'à ce jour, aucuns frais ne seront rattachés à la consommation de l'eau mesurée dans les bâtiments ciblés. Pour ce qui est de l'acquisition et l'installation des compteurs, l'ensemble des coûts, reliés à cette obligation est pour l'instant défrayés par les usagers du réseau d'aqueduc.

Est-ce que la Municipalité taxera les contribuables en fonction de leur consommation d'eau ?

Pour le moment, il n'y a aucune taxation de prévue à cet effet.

2024-03-12

École Montpetit

La campagne de financement 2024, cannette et bouteille consignée est de retour.



SAMEDI 4 mai
SAMEDI 11 mai
De 9h à 13h00

Stationnement du Métro Charrette
441, rue Notre-Dame, Saint-Chrysostome



L'ÉCHOS DU CONSEIL

Voici un aperçu de certaines informations de la part de votre conseil municipal. Vous pouvez lire les procès-verbaux des des séances sur notre site Web www.mun-sc.ca et les enregistrements sonores des séances sont également disponibles.

- Un mandat a été donné, pour une période de 4 ans, à Fermes C.R. Bigras pour le chargement de la neige à l'aide d'une souffleuse pour certaines artères.
 - Saison 2023-24: 9 400\$ (calculé au prorata du nombre de jours restants dans la saison contractuelle 2023-2024 au moment de la signature du contrat)
 - Saison 2024-25: 9 800\$
 - Saison 2025-26: 10 200\$
 - Saison 2026-27: 10 200\$
- Un mandat a été donné à Transport Noël et fils afin de procéder à du débroussaillage des bords de chemin, sur l'emprise municipale le long de certains rangs ou rues de la municipalité. Le montant de cette dépense s'élève à **8 245 \$**.
- Un mandat a été donné à **Aqua -Data** afin de procéder à un contrôle actif des fuites sur 200% de la longueur équivalente des réseaux où l'objectif de pertes d'eau n'est pas atteint, et ce, afin de répondre aux exigences du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation. Le montant de cette dépense s'élève à **3 022 \$**.
- Un mandat a été donné à **Tetra Tech** afin d'assister la municipalité dans le processus de déploiement de compteurs d'eau dans les bâtiments des usages ICI et dans un échantillon de bâtiments résidentiels. Le montant de cette dépense s'élève à **3 000 \$**.
- Un mandat supplémentaire a été donné à la firme **Avizo Experts-Conseils** afin de finaliser le dossier de l'émissaire Allen. Le montant de cette dépense s'élève à **3 990 \$**.
- À la suite d'un appel d'offres sur invitation afin de procéder au balayage de rues dans le secteur urbain, le mandat a été octroyé à **Balayage Rive-Sud inc.** pour une somme de **3 100 \$**.
- À la suite d'un appel d'offres sur invitation, afin de procéder à du marquage de chaussée, le montant a été octroyé à **Marquage Signalisation Rive Sud B.A. inc** pour une somme de **17 180.47 \$**.
- Le conseil municipal a mandaté, pour une quatrième année, la responsabilité du camp de jour à « **Les Événements Les Événements droit au but** » afin d'organiser les activités du camp pour la période estivale, pour une somme de **18 612 \$**.



Contrôle Animalier



Les citoyens peuvent signaler toute problématique en lien avec les animaux directement à ISABELLE ROBERT en composant le 514-916-6973 ou s'il s'agit d'une situation d'urgence composer le 9-1-1.

VENTE DE GARAGE

Le vendredi 1er juin

Le samedi 2 juin

L'ÉCHOS DU CONSEIL

Voici la liste des comités et mandats pour l'année 2024. Le maire Steve Laberge est membre d'office de tous les comités.

Nom du comité	Nom des membres du conseil
Comité sécurité publique	Marc Roy Martin Lafond
Comité consultatif d'urbanisme	Richard Beaudin, président Jean-Luc Payant, vice-président Représentant « citoyen » François Albert Éric Laberge Daniel Roy
Comité consultatif agricole	Suzan Demers Jean-Luc Payant Mario Henderson
Comité loisirs, culture et développement social	Martin Lafond Jean-Luc Payant
Comité travaux publics	Mario Henderson Suzan Demers
Comité relation de travail	Jean-Luc Payant Richard Beaudin Mario Henderson Martin Lafond (substitut)
Conseil d'administration Office d'habitation (HLM)	Marc Roy Suzan Demers

MOT DE L'INSPECTEUR

OBLIGATOIRE LA DEMANDE DE PERMIS OU LE CERTIFICAT D'AUTORISATION

Vous avez des projets de construction sur votre propriété? Sachez qu'il y a des normes spécifiques à l'installation d'un bâtiment ou une construction accessoire (remise, garage, clôture, piscine ou spa). Avant d'entamer vos projets sur votre propriété, vous devez, au préalable, obtenir un permis ou un certificat d'autorisation auprès de la Municipalité. Le coût du permis ou du certificat d'autorisation varie selon votre projet. Et comme chaque projet a ses particularités, nous vous suggérons fortement de communiquer avec M. Dominique Liaud au 450 826-3911 poste 11 avant d'entreprendre vos démarches pour la réalisation.



Les formulaires de demande de permis sont disponibles sur notre site Internet www.mun-sc.ca sous l'onglet : Services aux citoyens – Urbanisme – Permis et certificats

PERMIS DE BRÛLAGE

Tout citoyen qui désire faire brûler doit au préalable obtenir un permis de brûlage, dans lequel il s'engage à respecter certaines conditions à défaut de quoi une amende pourra lui être donnée. Lors de la demande de permis, ce dernier peut être refusé en raison de l'indice de feu de la SOPFEU qui est vérifiée quotidiennement sur le site www.sopfeu.qc.ca. Nous ne pouvons délivrer un permis plusieurs jours à l'avance, le permis doit être délivré la journée du brûlage. Pour de plus amples informations, vous pouvez communiquer avec le bureau municipal au 450-826-3911, poste 10.

PISCINE

Avec la saison estivale qui approche à grands pas, la municipalité souhaite rappeler les règles de sécurité minimales à respecter pour toutes les nouvelles installations de piscines résidentielles sur notre territoire. Ces normes, établies par le règlement sur la sécurité des piscines résidentielles, visent à contrôler l'accès aux piscines afin de prévenir les risques de noyade, plus particulièrement chez les jeunes. Il suffit en effet de quelques secondes pour qu'un enfant échappe à la vigilance d'un adulte et se trouve à l'eau. Entre autres, le règlement exige :

- Que toute nouvelle piscine creusée ou d'une hauteur de moins de 1.2 m soit entourée d'une enceinte. Celle-ci doit mesurer plus de 1.2 m, doit pouvoir empêcher le passage d'un objet sphérique de 10 centimètres de diamètre et doit être dépourvue de tout élément pouvant faciliter l'escalade;
- Que toute porte d'accès à la piscine soit munie d'un dispositif de sécurité lui permettant de se refermer et de se verrouiller automatiquement;
- Que toute terrasse adjacente à une piscine soit équipée d'une enceinte et d'une porte afin d'en protéger l'accès.

Un permis municipal est requis pour construire, installer ou remplacer une piscine, ou pour ériger une construction y donnant accès ou en empêchant l'accès. Les propriétaires sont donc invités à se renseigner auprès du service de l'urbanisme pour connaître la réglementation à respecter.

La municipalité rappelle que la vigilance autour des piscines résidentielles constitue le moyen le plus efficace pour sauver des vies. Elle entend d'ailleurs poursuivre les efforts de sensibilisation à cet effet durant toute la période estivale.

RAMONAGE DE VOTRE CHEMINÉE

Le printemps est le moment idéal pour effectuer le ramonage puisque les dépôts de crésote laissés dans la cheminée combinée au temps chaud et humide de l'été entraînent la corrosion des pièces d'acier et augmentent la formation de bouchons de crésote.

LUMIÈRES DE RUE

Vous apercevez une lumière de rue défectueuse, veuillez en informer la municipalité en composant le 450-826-3911, poste 10 ou par courriel à comptabilite@mun-sc.ca. Dans votre courriel vous devrez préciser l'endroit exact où la lumière est défectueuse.

ABRI TEMPORAIRE « TEMPO »

Les abris temporaires, les abris d'auto doivent être retirés au plus tard le 30 avril. L'abri doit être complètement démantelé (charpente et toile).

FOSSE SEPTIQUE

La saison estivale est le bon moment de l'année pour faire vidanger votre fosse septique. Afin d'aider, n'oubliez pas de découvrir vos couverts. Nous vous rappelons qu'une fosse septique doit être vidangée aux 2 ans pour une habitation permanente et aux 4 ans pour une habitation saisonnière (Règlement Q -2, r.22).

DISPOSITION DES BRANCHES À COMPTER DE FIN AVRIL

Les citoyens qui désirent disposer de leurs branches pourront le faire aux dates et heures suivantes, le tout sous la supervision d'un employé municipal. Les branches ne devront pas excéder une grosseur de 4 pouces:

LES VENDREDIS	
26 AVRIL	7h00 à 12h00 et 13h00 à 15h00
10 MAI	7h00 à 11h30
24 MAI	7h00 à 11h30
7 JUIN	7h00 à 12h00 et 13h00 à 16h00

JOURNÉE DE L'ARBRE

Le jeudi 16 mai

À inscrire à votre calendrier que la journée de l'arbre se déroulera le jeudi 16 mai prochain de 10h à 15h30 dans le stationnement de l'Hôtel de ville. Prendre note que nous ne connaissons pas les essences qui seront disponibles. Nous vous demandons d'apporter des sacs, boîtes ou autres contenants afin d'y mettre les plants.

DISPOSITION DES GROS MOREAUX ET BRANCHES

QUAND: 7 ET 8 JUIN 2024

ENDROIT: 400, RANG ST-ANTOINE (SALLE COMMUNAUTAIRE)

Vendredi, le 7 juin de 8h à midi et de 13h à 16h

Samedi, le 8 juin de 8h à midi et de 13h à 15h

Des conteneurs pour ramasser les gros rebuts seront mis à la disposition des citoyens de Saint-Chrysostome seulement. Une preuve de résidence est requise.

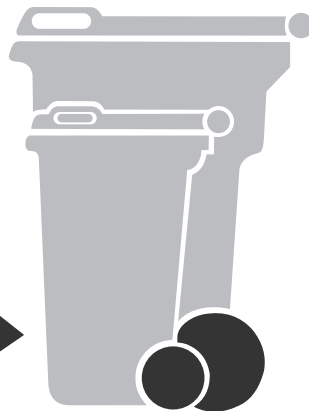
SÉCURITÉ ROUTIÈRE

Vous habitez aux abords d'une route provinciale (203,209) et vous avez des ennuis et des questionnements qui concernent la chaussée ou la sécurité routière? Veuillez téléphoner au Centre de services du ministère des Transports du Québec en composant le 511 pour toute intervention ou questionnement ou encore composez le *4141 pour contacter la Sûreté du Québec pour tout événement lié à la conduite automobile.

BIEN UTILISER SES BACS

Le couvercle doit être bien fermé. Aucune matière ne doit dépasser du bac ni être placée à côté de celui-ci

Le bac doit être placé en bordure du trottoir, sur votre terrain



La poignée doit être orientée vers votre résidence, et non vers la rue

RUE

TROTTOIR

VOTRE PROPRIÉTÉ

Un dégagement de 1 m autour du bac doit être respecté.

ASSISTANCE POLICIÈRE 24 heures sur 24

Si vous êtes victime ou témoin d'un acte criminel (vol, méfait, agression, etc.) ou d'un accident, composez-le:

9-1-1

310-4141

Cellulaire: #4141



Protection du fleuve St-Laurent et de sa biodiversité: Résultats de la phase 2 du projet *Lutte aux espèces exotiques envahissantes entre le Lac Saint-François et le Lac Saint-Louis* d'Ambioterra

Saint-Chrysostome, le 12 mars 2024 – Ambioterra a reçu un financement de 61 600\$ du Fonds d'action Saint-Laurent (FASL), via son Programme maritime pour la biodiversité du Saint-Laurent (PMB) et grâce au soutien financier du gouvernement du Québec dans le cadre d'Avantage Saint-Laurent, la vision maritime provinciale. Cet investissement, complété par celui de la Fondation Echo, a permis de réaliser la phase 2 du projet d'Ambioterra *Lutte aux espèces exotiques envahissantes (EEE) entre le Lac Saint-François et le Lac Saint-Louis*. Ce financement a permis de réaliser diverses activités de sensibilisation et des travaux de contrôle des EEE dans des habitats importants pour la faune chez un propriétaire riverain du lac Saint-François (roseau commun) et un propriétaire riverain du lac Saint-Louis (nerpruncathartique). Lors des activités de sensibilisation réalisées par l'équipe d'Ambioterra, plusieurs amateurs de pêche ont mentionné qu'ils capturaient de plus en plus de gobies à taches noires au lieu des espèces d'intérêt sportif comme le doré ou l'achigan. « Ambioterra poursuivra ses efforts pour sensibiliser la population aux moyens pour réduire l'envahissement du gobie qui est une très grande menace pour les espèces de poissons indigènes du Québec, particulièrement pour celles de la famille des cyprins et petits percidés. Nous vous invitons à consulter notre feuillet de sensibilisation sur notre site web à www.ambioterra.org», souligne Karel Ménard, président d'Ambioterra. « De plus, nous voulons initier des actions pour réduire la propagation de la nouvelle espèce aquatique envahissante que nous venons de découvrir en 2023 au Lac Saint-François, *Nitellopsis obtusa*», ajoute Gaétant Fortier, secrétaire d'Ambioterra. Pour en savoir davantage, contactez-nous via nos réseaux sociaux, par téléphone ou courriel !

— 30 —

À propos d'Ambioterra

Le Groupe Ambioterra est un organisme charitable fondé en 2002 dont la mission vise à protéger la biodiversité, particulièrement l'habitat des espèces en péril. Depuis 2008, Ambioterra concentre ses efforts de protection des milieux naturels en Montérégie Ouest. Ces projets ont permis de protéger plus d'une centaine d'espèces fauniques et floristiques et de diminuer les menaces qui pèsent sur les milieux aquatiques, riverains, forestiers, humides et agricoles.

À propos du Fonds d'action Saint-Laurent (FASL)

Le Fonds d'action Saint-Laurent est un organisme de bienfaisance voué au soutien financier de projets qui favorisent la conservation des écosystèmes et de la biodiversité du fleuve Saint-Laurent et de son golfe ainsi que le maintien et la mise en valeur de ses usages.

Information: Priscilla Gareau
Tél. : (450) 637-8585
info@ambioterra.org



**Exposition en arts visuels
Joyeux 50^e Anniversaire
à la Petite Maison dans la Prairie
par Marc Walsh**

La MRC du Haut-Saint-Laurent est heureuse de présenter l'exposition « Joyeux 50^e anniversaire à La petite maison dans la prairie » de Marc Walsh, un maquettiste originaire de Saint-Anicet. Le vernissage lançant aura lieu à la salle culturelle Alfred-Langevin le **7 avril 2024 à 14 h**. Il sera possible de visiter l'exposition jusqu'au **12 mai 2024**.



Grand admirateur de la série télévisée « *La petite maison dans la prairie* » qui célèbre son 50^e anniversaire cette année, Marc s'est dit inspiré et a souhaité rendre hommage à l'émission culte diffusée sur NBC de 1974 à 1983. Il a consacré des milliers d'heures à recréer avec minutie et dévouement le village de « Walnut Grove » et la « Ferme Ingalls ». Ses maquettes remarquables capturent l'essence même de cette époque emblématique, offrant une véritable immersion dans l'univers captivant de la série et ses décors pittoresques.

Marc Walsh nous invite à redécouvrir l'héritage intemporel de cette série emblématique qui a su marquer l'imaginaire collectif, créant des souvenirs que les visiteurs pourront se remémorer avec nostalgie. Son exposition va au-delà d'une simple présentation de maquettes; elle incarne un hommage vibrant aux valeurs familiales et humaines qui ont captivé des générations de téléspectateurs.

Vous êtes invités à venir rencontrer Marc Walsh lors du vernissage de l'exposition, qui aura lieu le 7 avril 2024 de 14 h à 16 h, à la salle culturelle Alfred-Langevin, au 10, rue King à Huntingdon. Plongez avec lui dans l'univers chaleureux de « *La petite maison dans la prairie* » et laissez-vous emporter par la magie de ses créations. L'exposition se poursuivra jusqu'au 12 mai et sera ouverte tous les samedis et dimanches, de 13 h à 16 h et durant la semaine sur réservation.

L'entrée est gratuite en tout temps.



Club de l'âge d'or de Saint-Chrysostome

Nous vous invitons à participer à l'Assemblée générale Annuelle du Club de l'Âge d'Or de Saint-Chrysostome qui aura lieu le 17 avril prochain à 15 h 30 au Centre culturel Dr Marc Hétu.

Nous vous attendons en grand nombre. Si vous êtes intéressés à faire partie du conseil d'administration, vous pouvez soumettre votre candidature par écrit lorsque vous êtes dans l'impossibilité d'assister à l'assemblée et la remettre à un membre du conseil d'administration.

C'est primordial pour la continuité de votre club de l'âge d'or de Saint-Chrysostome.

Nicole Cloutier, Secrétaire



Félicitations !

Médaille De « Bronze »

La Municipalité de Saint-Chrysostome tient à féliciter la Ferme D.G. Bourdeau inc. situé au 525, rang Saint-Charles pour avoir remporté la 3^e position pour la qualité de lait dans toute la Montérégie-Ouest (sur 375 fermes).

Encore une fois, toutes nos félicitations !



13e édition
**Gala jeunesse
rurale 2024**

Il est temps de mettre en nomination un jeune de la communauté du Haut-Saint-Laurent!

Le nominé doit:

- Être âgé entre 6 et 24 ans
- Résider ou oeuvrer dans le Haut- Saint-Laurent

Les catégories de nomination sont:

- Bénévolat
- Persévérance scolaire ou sociale
- Habitudes de vie positives
- Actions culturelles
- Environnement
- Résilience et engagement dans son parcours de vie



Complétez le formulaire interactif dès maintenant en scannant le code QR *Télécharger le document avant de le compléter*



Date limite: 17 Avril 2024 à 16h

ALERTES MUNICIPALES

ÊTES-VOUS INSCRIT AU SYSTÈME AUTOMATISÉ DE MESSAGERIE

Il ne manque que vous !

Inscrivez-vous à notre système personnalisé d'alertes concernant votre municipalité. Soyez informés immédiatement quand ça compte !

Inscrivez-vous gratuitement, recevez les alertes municipales où vous le désirez, selon vos besoins :

TÉLÉPHONE – MOBILE
SMS – COURRIEL

Pour vous inscrire, veuillez consulter notre site internet www.mun-sc.ca et cliquez sur « ALERTES MUNICIPALES » qui se trouve au bas de la page.

Tel-Aide

Région du Suroît



Après le verbe AIMER, AIDER est le plus beau verbe du monde, à ce que l'on dit. Tel-Aide est un service d'écoute téléphonique anonyme et confidentielle qui AIDE à améliorer la qualité de vie des personnes aux prises avec une difficulté de toutes sortes.

Lorsque quelqu'un a besoin de parler, Tel-Aide est là pour écouter.

Si vous désirez une oreille attentive, contactez le (450) 377-0600 ou le 1-855-377-0600.

À LA RECHERCHE DE PHOTOS !



La Municipalité de Saint-Chrysostome veut regarnir sa banque de photos et nous avons besoin de vous pour atteindre cet objectif.

Partagez vos photos prises sur le territoire de la municipalité. Que ce soit un paysage, la faune, la flore, un bâtiment ou une activité, celles-ci serviront à garnir notre banque de photos. Elles pourraient se retrouver sur les réseaux sociaux, dans le journal l'Info-Communautaire, la page Facebook, le site Internet ou bien encore le calendrier municipal.

Nous vous demandons de les envoyer par courriel au greffe@mun-sc.ca



Activités destinées aux personnes Tout Proche Aidant

Accompagner sans s'oublier - TPA

Pour personnes proches aidantes (parents / membres de la famille / amis) responsables d'une personne de moins de 65 ans vivant avec une différence intellectuelle et/ou physique ou un trouble de spectre de l'autisme

Apprenez des stratégies utiles au quotidien pour mieux accompagner et soutenir votre proche tout en préservant votre énergie et votre santé.

Thèmes abordés

Énergie et motivation

Besoins et droits

Choix et changements

Culpabilité et responsabilités

Protection de la santé

Famille et les ressources

DÉBUTE DANS LA
SEMAINE DU 1ER AVRIL

Horaire à déterminer
avec les participants

9 ateliers d'une durée de 2h30
pendant 9 semaines
consécutives

En présentiel ou en ZOOM

Café-Causerie - TPA

Nos rencontres chaleureuses vous permettent de vous ressourcer et prendre part à des discussions sur le rôle d'un proche aidant. C'est un lieu où vous pouvez partager, échanger et discuter de diverses situations.



St-Chrysostome

12-A rang Ste-Anne

Mardi à 9h30

19 mars, 16 avril, 21 mai et 18 juin

ZOOM

Mardi à 18h30

5 mars, 9 avril, 7 mai et 4 juin

Souper Entr-aidants - TPA

Nos souper chaleureux vous permettent de vous ressourcer et prendre part à des discussions sur le rôle d'un proche aidant. C'est un lieu où vous pouvez partager, échanger et discuter de diverses situations.



Restaurant à déterminer

sur le territoire du HSL

Jeudi 18h30

7 mars, 4 avril, 2 mai et 6 juin

Conférence

ASSURER LA SÉCURITÉ DE NOS
PROCHES VULNÉRABLES:
Le rôle crucial du testament adapté

Offerte à tous les proches aidants d'une personne vivant avec une différence intellectuelle ou physique, un trouble de l'autisme ou en perte d'autonomie.



Me Sonia Lemieux

Inscription obligatoire

Lundi le 25 mars

19h00 à 20h00

par ZOOM

Les questions seront répondues en anglais et français.